

REFERENDUM COMMUNAL CONTRE LA FIXATION DU PLAFOND D'ENDETTEMENT A CHF 135 MILLIONS

Dans sa séance du 7 février 2007, le Conseil communal de Morges a adopté le plafond d'endettement pour la législature 2007 - 2011. A une très courte majorité, il a décidé de fixer le plafond d'endettement à 135 millions, ce qui signifie une augmentation potentielle de la dette actuelle de plus de 20 millions de francs.



Rien pourtant ne le justifie :

- La dette actuelle est d'ores et déjà élevée en comparaison d'autres communes,
- Les intérêts d'une telle dette conduiraient fatalement à une hausse des impôts,
- Un plafond d'endettement aussi élevé n'incite pas à gérer raisonnablement l'argent du contribuable morgien.

Les citoyennes et les citoyens soussignés demandent que la question suivante soit soumise au vote du peuple : « **Acceptez-vous que le plafond d'endettement de la commune de Morges soit fixé à CHF 135 millions (décision du Conseil communal du 7 février 2007) ?** ».

NOM	PRENOM	ANNEE DE NAISSANCE	ADRESSE EXACTE (Rue et No)	SIGNATURE	CONTRÔLE Laisser en blanc

Les indications ci-dessus doivent être manuscrites et apposées par le signataire lui-même. La loi interdit l'adjonction d'annexes aux listes. Les signatures supplémentaires doivent être apposées sur une autre liste de référendum. Une liste ne peut comporter que des signatures de personnes de nationalité suisse ou étrangère, âgées de 18 ans révolus, domiciliées et inscrites au rôle des électeurs de la commune de Morges.

Vierge, ce formulaire peut être librement photocopié.
Celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures est punissable selon l'art. 282 du Code pénal.

Comité référendaire :

Marie-France Lendvai	Av. du Moulin 3	Catherine Hodel	Ch. F.-J. Sablet 1
Laurent Pellegrino	Ch. E.-Küpfer 3	Rita Wyss	Av. des Pâquis 40
Jean-Hugues Busslinger	Ch. Bellevue 6	Cedric Favre	Av. de Rosemont 3
Jean-Marc Pasche	Rue de Lausanne 56	Rémy Delalande	Av. de Chanel 27

Merci de renvoyer cette liste, même partiellement remplie, avant le mardi 27 février 2007 au « Comité pour le défense du contribuable », Parti radical démocratique, Case postale 883, 1110 Morges 1 ou de la déposer dans la boîte aux lettres de l'un des membres du Comité référendaire.

La Municipalité atteste que les citoyennes et citoyens ci-dessus sont inscrits au rôle des électeurs dans la commune à la date du et que le nombre de signatures valables est de

Dépôt de la demande de référendum : 9 février 2007.
Délai pour le dépôt des listes signées en main de la Municipalité : 1^{er} mars 2007.

Au nom de la Municipalité

Le syndic	Le secrétaire
E. Voruz	G. Stella